

AR PREFECTURE

063-216303537-20220304-2022_03_10-DE
Reçu le 08/03/202263353
Code INSEECommune de Saint Germain l'Herm
61000 - Budget Général M14

2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

délibération : 10 - 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres exprimés : 8

VOTES :

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 1

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	71 294,65
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	83 145,34
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	154 439,99
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-42 552,87
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-5 979,84
Besoin de financement F. = D. + E.	48 532,71
AFFECTATION =C. = G. + H.	154 439,99
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	48 532,71
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	105 907,28
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 07/03/2022 et de la publication le 07/03/2022

A Saint Germain l'Herm, le 04/03/2022

